

JAFFRELOT, Christophe. *La démocratie en Inde : Religion, caste et politique*. Paris, Fayard, Coll. « L'espace du politique », 1998, 328 p.

Gilles Boquerat

Volume 31, numéro 1, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704143ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704143ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boquerat, G. (2000). Compte rendu de [JAFFRELOT, Christophe. *La démocratie en Inde : Religion, caste et politique*. Paris, Fayard, Coll. « L'espace du politique », 1998, 328 p.] *Études internationales*, 31(1), 210–212.
<https://doi.org/10.7202/704143ar>

que ce soit avec l'exemple argentin ou brésilien. Ce dernier cas est particulièrement bien évoqué en raison de sa fragilité particulière comme le montre la crise de sa monnaie depuis l'automne 99. L'auteur a donc raison d'écrire que la grande vulnérabilité des économies latino-américaines s'explique par leur dépendance envers les flux financiers internationaux rendus incontrôlables par la déréglementation. N'a-t-il pas autant raison de rappeler que si le néolibéralisme n'a pas créé la crise dans laquelle l'Amérique latine est enfoncée, il est permis de douter qu'il puisse en être la solution.

André JOYAL

*Département d'économie
Université du Québec à Trois-Rivières, Canada*

ASIE DU SUD

La démocratie en Inde : Religion, caste et politique.

JAFFRELOT, *Christophe*. Paris, Fayard,
Coll. « L'espace du politique »,
1998, 328 p.

L'Inde est un des rares pays du tiers-monde dans lequel la démocratie a pris racine. Dans cet ouvrage, Christophe Jaffrelot s'emploie avec force conviction à nous démontrer que cette spécificité repose sur des affinités électives avec la pratique démocratique qui doit non seulement à la greffe britannique, mais aussi à plusieurs traits de la civilisation indienne. Certains, à commencer par les nationalistes hindous, ont même eu beau jeu de prétendre que ce système politique n'était pas exogène, puisqu'il trouvait ses origines même dans l'antiquité védique. L'État colonial, avec les réformes de 1909, 1919 et 1935, a

prêté la main à l'émergence d'un régime parlementaire, même imparfait, en permettant à un nombre croissant d'Indiens de faire l'apprentissage de la démocratie grâce à une plus grande délégation des pouvoirs, à l'assouplissement des conditions du cens électoral, à l'inflation des électorats séparés ou encore à la participation active des formations politiques aux élections de 1937.

Le parti du Congrès eut évidemment un rôle important dans la politisation de la société indienne en aidant à rapprocher l'État de la société, notamment à travers les campagnes de mobilisation populaire menées par Gandhi. L'adoption du système parlementaire de type britannique n'était pas pour autant acquis au moment de l'accession à l'indépendance car il était en concurrence avec le modèle gandhien de démocratie directe, sous la forme « villages-républiques » idéalisés. Si l'adoption du modèle nehruiste s'inspirant du libéralisme anglais l'emporta finalement, l'impact de Gandhi, de par la tolérance qu'il prôna, sur la construction d'un idéal démocratique ne peut être sous-évalué. Gandhi inscrivit son action dans le cadre de la tradition hindoue qui veut qu'il y ait une séparation entre le pouvoir temporel dévolu au *kshatriya* et l'autorité spirituelle impartie au brahmane supposée favoriser le pluralisme en créant une forme de dichotomie au sommet de l'État qui permit de relativiser le pouvoir du souverain. Une des particularités de Gandhi est d'avoir joué de ces deux registres, alternativement figure politique et personnalité religieuse. La sacralisation de l'idiome de la sainteté et de la pureté morale qu'il représenta, et dans le prolongement

de laquelle s'inscrit par exemple Jayaprakash Narayan, favorisa la démocratie en prévenant les risques de dérive autoritaire du pouvoir temporel et en mettant l'accent sur la décentralisation de celui-ci et sur la cohésion sociale s'inspirant du modèle, moins démocratique, des *varna*. Que l'État n'ait pas été par le passé le dépositaire d'un pouvoir fort se vérifiait également avec la *fitna* aristocratique qui obligeait le détenteur du pouvoir à perpétuellement chercher des compromis avec des potentats locaux, fragilisant du même coup les constructions étatiques susceptibles à tout moment d'être confrontées à des renversements d'alliance ou des transferts d'allégeance. Cette observation vaut aussi pour l'Union indienne et son premier ministre qui, pour gouverner, a dû composer avec les satrapes régionaux et un factionnalisme souvent mal bridé pour gouverner, ce qui rendait indispensable la quête du consensus. Du temps où le Congrès était le parti dominant, ces contraintes n'étaient pas insolubles ; il en va tout autrement avec des gouvernements de coalition où on assiste à une perversion du jeu démocratique au nom d'intérêts de moins en moins louables.

Si l'inculcation du pluralisme et du respect de la règle démocratique semblaient acquis dès l'indépendance, l'Inde restait avant tout une démocratie conservatrice du fait de la faible organisation de la société civile qui laissa les mains libres à une coalition formée par l'intelligentsia, les milieux d'affaires et l'aristocratie foncière dont le parti du Congrès fut l'intercesseur. Cette entente limita forcément l'action réformatrice de l'État. Face à la

faible organisation politique de vastes secteurs de la société parmi les milieux paysans et ouvriers qui résultait en partie de leur extrême fragmentation, l'espace public fut trop souvent confisqué par une minorité privilégiée ne laissant à ceux-là qu'un relatif pouvoir d'arbitrage entre les élites au cours des élections.

Paradoxalement, la caste, qui a été pendant longtemps la matrice de groupes d'intérêt représentant les élites, peut aujourd'hui contribuer à élargir la base sociale de la démocratie indienne par la politisation des basses castes et des intouchables et leur meilleure représentativité au sein du pouvoir administratif et du système éducatif grâce aux quotas qui leur sont réservés. Cette évolution positive, bien qu'elle s'accompagne souvent d'une vision peu holiste, ne doit pas pour autant nous faire oublier que des altérations peuvent exister : érosion du pouvoir judiciaire face aux interférences de l'exécutif – aujourd'hui enrayée par l'activisme de la cour suprême et de la commission électorale, corruption endémique peu compatible avec l'État de droit ou encore collusion entre les politiques et les milieux mafieux qui tend à faire place de façon alarmante à une criminalisation de la classe politique elle-même. Enfin, le sectarisme s'accommode mal de la règle démocratique et le nationalisme hindou n'échappe pas à cette constatation en faisant bien peu de place au pluralisme culturel dans l'ordre politique. Dans un pays où la question religieuse joue un rôle très important, les pères fondateurs de la constitution de 1950 avaient fait en sorte que les différentes minorités religieuses soient reconnues par l'État

et bénéficient de sa protection. Or, le risque existe, avec la montée en puissance du nationalisme hindou, d'assister à une ré-interprétation de la règle majoritaire au profit d'un unanimisme exclusif.

Cet ouvrage apporte des réponses à ceux pour qui la présence d'institutions démocratiques peut *a priori* paraître incongrue dans un pays où l'accès à l'éducation est loin d'être universel et où l'existence est encore pour beaucoup obérée par les privations. Les taux de participation aux élections montrent pourtant qu'en dépit de ses déficiences, le citoyen indien reste attaché au processus démocratique.

Gilles BOQUÉRAT

Centre d'étude de l'Inde et de l'Asie du Sud
Unité associée au CNRS n° 118, Paris

CAUCASE

Les hydrocarbures de la Caspienne.

YAKEMTCHOUK, Romain et Pierre NOËL.
Bruxelles; Émile Bruylant, 1999, 173 p.

Ce livre comporte neuf chapitres de longueur variable, qui peuvent être regroupés en deux parties : information factuelle et analyse. Pour l'essentiel, l'analyse précède l'exposition des faits : les quatre premiers chapitres présentent une introduction (chap. 1), puis une analyse historique de la mer Caspienne comme enjeu de politique internationale à l'époque contemporaine (chap. 2 à 4). Les chapitres 5 à 8, cœur de l'ouvrage, s'apparentent à des notes d'information sur l'exploitation des hydrocarbures dans les différents pays riverains (chap. 5), la question des voies d'évacuation

(chap. 6), et le problème du statut juridique de cette étendue d'eau (chap. 7 et 8).

La relation bilatérale entre Russie et Iran, de l'époque tsariste à la Russie post-soviétique, est présentée comme une des clés historiques de la région (sur les quarante pages d'annexes jointes à la monographie, vingt sont constituées par les accords de 1921 et 1940 entre l'URSS et l'Iran – le reste concerne la controverse récente sur le statut juridique de la Caspienne) ; toutefois, les enjeux de cette relation – des disputes territoriales et la question de la navigation – sont sans rapport direct avec les hydrocarbures, du moins jusqu'à la période récente. Cependant, le pétrole apparaît relativement tôt dans l'histoire régionale : dès la fin du XIX^e siècle – soit quelques années seulement après la naissance de l'industrie pétrolière aux États-Unis – les capitaux étrangers affluent, essentiellement en provenance d'Europe occidentale, pour concourir au financement de ce qui deviendra rapidement – mais pour peu de temps – la première province pétrolière mondiale hors des États-Unis. (L'auteur reprend (p. 10) l'appréciation selon laquelle la Caspienne serait la deuxième ou troisième province mondiale, après le Moyen-Orient et la Sibérie ; cela ne signifie pas grand-chose : il s'agit vraisemblablement d'une seconde « mer du Nord », certainement pas d'une seconde Arabie saoudite. Notons que le gaz du Turkménistan (20 % des réserves mondiales) et l'essentiel des ressources du Kazakhstan sont des gisements terrestres situés à l'est de la Caspienne.) Toutefois le pétrole ne constitue plus, dès la révolution d'Octobre achevée